

## **Les modalités déontique et injonctive combinées a l'intention de communication du locuteur**

### **Combined deontic and injunctive modalities for speaker communication**

Moussa SLAIMIA  
Laboratoire *Langues, Discours, Cultures* (ISSHJ)  
Institut supérieur des sciences humaines de Jendouba/Tunisie  
moussasleimia@yahoo.fr

**Reçu:**07/11/2023, **Accepté:** 26/12/2023, **Publié:** 31/12/2023

---

#### **Résumé**

La modalité de l'obligation est beaucoup employée par les locuteurs de langue naturelle. En effet, les locuteurs ne cessent, dans un échange interactif, d'y faire appel pour obliger le destinataire à faire quelque chose ou agir selon leurs vœux. Dans cet article, nous nous intéresserons à deux modalités faisant partie de la modalité de l'obligation à savoir la modalité déontique et la modalité injonctive. Nous essayerons de comprendre non seulement leurs modes de fonctionnement mais aussi pourquoi certains énoncés sont mieux choisis que d'autres en vue de contribuer au succès d'une intentionnalité donnée. Nous nous proposons donc d'étudier les deux modalités et explicitant la tension qui se noue entre les partenaires de l'acte communicatif. Rapport de force, domination, pouvoir, exclusion, obéissance, etc. telles sont les intentions que le locuteur essaie d'imposer à son interlocuteur quand il recourt à ces deux types de modalité. Ceci dit, les deux modalités objets de notre travail s'emploient à des fins purement pragmatiques dans la mesure où le locuteur s'en sert pour influencer le sujet ciblé et agir sur lui et l'amener donc à se comporter selon ses désirs.

**Mots-clés :** modalité de l'obligation -syntaxe - sémantique - acte de langage - pragmatique.

#### **Abstract**

The obligation modality is widely used by natural language speakers. Indeed, the speakers do not cease, in an interactive exchange, to appeal to it to oblige the addressee to do something or to act according to their wishes and their desires. In this article, we will focus on two modalities that are part of the modality of obligation, namely the deontic modality and the injunctive modality. We will try to understand not only their modes of operation but also why certain statements

are better chosen than others in order to contribute to the success of a given intentionality. We therefore propose to study the two modalities and explain the tension that develops between the partners of the communicative act.

**Keywords:** deontic modality-syntax-semantics-speech act-pragmatics.

## Introduction

Dans tout échange interactif, les participants à l'acte de communication recourent, à l'oral comme à l'écrit, à différents moyens linguistiques dans le but d'agir fortement sur leurs co-locuteurs et les enfermer dans un cadre situationnel très étroit. Parmi les outils linguistiques qui s'offrent au locuteur pour produire un acte de langage, nous soulignons la modalité déontique et injonctive. En effet, ces deux modalités permettent au locuteur d'accomplir un acte de langage ou tout au moins de faire un acte de parole qui prétend transformer la situation de l'interlocuteur, modifier son système de croyance et / ou son attitude comportementale. Il s'avère donc que le bon usage des modalités en question autorise au locuteur non seulement d'établir une communication efficace mais aussi de conférer aux énoncés une valeur illocutoire assimilable à des actes de langage. Notre objectif est donc d'aborder les deux modalités dans leur relation avec l'intention de communication du locuteur. Nous partons de l'hypothèse selon laquelle les discours sont généralement construits autour de stratégies. Dans cette optique, nous considérons que le recours aux deux types de modalité ne se fait pas de façon hasardeuse, bien au contraire, on y recourt à dessein et à des intentions bien déterminées. Pour bien saisir le fonctionnement des deux modalités, nous tenterons, dans cette étude, de répondre à certaines interrogations. En effet, différentes questions s'imposent dès qu'on se demande sur la nature des opérateurs modaux dits déontiques et injonctifs auxquels le locuteur recourt pour imposer un pouvoir donné. En ce sens, nous essayerons de montrer, d'une part, si les deux modalités sont susceptibles d'apparaître comme marques discursives d'autorité en vue d'obtenir un résultat escompté et nous montrerons, d'autre part, si elles s'utilisent à des fins purement pragmatiques. Nous nous demanderons par la même occasion au nom de quoi le sujet communiquant a le droit d'exiger un certain pouvoir sur son interlocuteur.

Pour mener à bien cette étude, nous nous appuyerons sur trois mini-corpus. Le premier mini-corpus est extrait de textes littéraires (essentiellement ceux que fournit la base textuelle *Frantext*). Le deuxième est un extrait du roman de Stendhal *Le rouge et le noir*. Le troisième est un

extrait d'Emile Zola : Lettre du 13 février 1877 adressée par l'écrivain au directeur du *Bien Public*. (Nous y reviendrons). Dans ce qui suit, nous essayerons d'étudier la notion de modalité qui revêt une place importante dans l'analyse que nous menons ici puis nous nous intéressons aux différentes expressions linguistiques qui marquent l'obligation.

## 1. Volet théorique

Dans ce volet, nous tâcherons tout d'abord de passer en revue la notion de modalité, ensuite nous présenterons les deux modalités qui nous intéressent de plus près à savoir la modalité déontique et la modalité injonctive.

### 1.1 La notion de modalité<sup>1</sup> : état des lieux

La notion de modalité a été étudiée dans plusieurs domaines tels que la logique, la philosophie, la grammaire, l'énonciation et la pragmatique. Force est de constater que la richesse des domaines qui s'en servent explique la divergence de points de vue qui concernent la catégorisation, la définition et le fonctionnement de cette notion. Meunier précise dans le même contexte que «*le terme [modalité]<sup>2</sup> est saturé d'interprétations qui ressortissent explicitement ou non, selon les linguistes qui l'utilisent, de la logique, de la sémantique, de la psychologie, de la syntaxe, de la pragmatique ou la théorie de l'énonciation*». (1974 : 8) Ce qui est communément admis est que la modalité relève de l'énonciation. En effet, selon Michel Arrivé et *al.* (1997) «*la modalité définit le statut de l'énoncé en tenant compte de l'attitude du sujet parlant*.» Wilmet, pour sa part note que la modalité «*décrit la valeur de vérité d'une proposition*.» A ce titre, Il est important de souligner que tout

---

<sup>1</sup> Le Querler (1996) explique que l'étude des modalités pourrait être étudiée selon plusieurs points de vue, entre autres, un point de vue prédicatif qui s'intéresse aux prédicats modaux tels que *savoir, devoir, pouvoir, vouloir*. Ces prédicats peuvent être répartis en modalités de faire «*modalité déontique*» et modalité de l'être «*modalité aléthique*» et un point de vue qui s'intéresse des valeurs des modalités : modalités de certitude, d'obligation, du possible, d'incertitude. Le Querler (1996) *Typologies des modalités*. Presse Universitaires de Caen. Lilian S. (1982 : 45) explique, pour sa part, «*La notion de modalité est une notion difficile à cerner. Elle couvre un champ plus ou moins large selon les différents courants linguistiques*». Lilian S(1982) Les modalités épistémiques et déontique dans les énoncés au futur (simple et composé) *Revue Romane xx. X 200x*

<sup>2</sup> Pour souligner à quel point la notion de modalité est complexe, Meunier (1974) explique que la modalité peut renvoyer à des phénomènes linguistiques très variés («*mode*» grammaticaux ; temps ; aspects ; auxiliaires de «*modalité*» : pouvoir, devoir, négation ; types de phrase ; affirmation, interrogation, ordre ; verbes «*modaux*» : *savoir, vouloir...* ; «*adverbes modaux*» : *certainement, peut-être*, etc.)

échange interactif est subjectif d'une manière ou d'une autre. En effet, l'acte de communication se fait par l'intervention directe d'un locuteur qui emploie la langue à son compte pour s'exprimer, pour agir, ou pour influencer un partenaire de l'échange. Ceci dit, grâce à la langue, le locuteur se fait une image de soi qui se manifeste clairement dans son discours. Dans ce cas, en tant qu'outil linguistique qui reflète la subjectivité du locuteur, la modalité permet à celui-ci de marquer aussi bien sa présence que son attitude et sa prise de position dans son discours. Nous signalons, par ailleurs, que la modalité<sup>3</sup> se compose de *dictum* et de *modus*. Ces deux notions constituent le fondement de la théorie de la modalité. Bally souligne que «*la phrase explicite*» comporte deux parties. La première est le *dictum* «*la représentation reçue par les sens, la mémoire ou l'imagination*». La seconde est le *modus* «*l'opération psychique du sujet pensant*». Bally souligne dans le même contexte :

« [...] pour que la modalité se manifeste dans un énoncé, il doit y avoir, d'abord, la présence et l'opération active d'un sujet pensant et parlant, qui utilise la langue à son compte pour nuancer son discours, puisque c'est lui qui décide comment transposer le contenu de sa parole, et qui donne le sens essentiel à son discours». Bally (1965 :36)

Le linguiste précise que les termes qui modalisent le discours modifient le *dictum* de l'énoncé et le transforment en *modus*. Les exemples suivants montrent la différence entre le *dictum* et le *modus*.<sup>4</sup>

(1)

«*Pierre est venu*». [*dictum*]  
Pierre est certainement venu. [*modus*]  
Pierre peut venir. [*modus*]  
Pierre doit venir. [*modus*]  
Je crois que Pierre est venu. [*modus*]

---

<sup>3</sup> La modalité se subdivise en modalité d'énonciation et modalité d'énoncé. Celle-là comporte la modalité assertive, la modalité interrogative et la modalité injonctive. Celle-ci se subdivise en trois autres modalités. D'abord, la modalité déontique (le permis, l'interdit l'obligatoire), la modalité épistémique (le certains, le contestable, l'exclu, le plausible) et la modalité aléthique (le possible, l'impossible, le nécessaire, le contingent); ensuite la modalité affective; enfin la modalité appréciative (axiologique et non axiologique).

<sup>4</sup> Lyons (1982) explique que le contenu illocutoire d'un énoncé est subjectif (*modus*), alors que son contenu propositionnel est objectif (*dictum*).

## Les modalités déontique et injonctive combinées a l'intention de communication du locuteur

Dans les exemples ci-dessus, on s'aperçoit aisément que le *dictum* ne change pas. Tous les exemples parlent de «l'arrivée de Pierre». Par contre, le *modus* change selon l'intention communicative du locuteur. Comme on peut le constater, le locuteur se sert du *dictum* pour construire le sens de l'énoncé. Alors qu'il ajoute, à chaque fois, un mot modalisant dans le *modus*<sup>5</sup> pour exprimer ses pensées, ses intentions, ses sentiments, ses attitudes, etc. sur le contenu du *dictum*. C'est peut être dans ce sens que Charaudeau exige d'«ancrer les phénomènes de modalisation dans les dimensions énonciatives et pragmatiques des énoncés». (1995 :141-148) Par souci de clarté et pour mieux expliciter la notion de *dictum* et de *modus*, observons cet exemple emprunté à Gévaudan (2002:38)

(2)

Est-ce que Galilée veut que le Saint-Office le convoque ?

Nous constatons que l'attitude énonciative du locuteur consiste à poser une question pour engager l'interlocuteur à fournir une réponse. Il accomplit, dans ce cas, selon la théorie des actes de langage (Austin 1962, Searle 1969) un acte *illocutoire*. L'auteur explique qu'étant donné qu'il représente cette attitude par une construction conventionnelle à savoir la phrase interrogative, l'énoncé exprime dans son *modus* («est-ce que»), un sens *illocutoire*. A cela s'ajoute l'attitude énonciative du personnage «Galilée», qui apparaît dans le contenu objectif de l'énoncé, dans son *dictum* («Galilée veut que le Saint-Office le convoque»). Gévaudan conclut que ce n'est qu'à l'intérieur de ce *dictum* que l'on peut, pour ainsi dire, à nouveau distinguer, à un second degré, un *modus*<sub>2</sub> («Galilée veut») et un *dictum*<sub>2</sub> («que le Saint-Office le convoque»). Le tableau suivant en est une esquisse.

Est-ce que	Galilée veut	Que le Saint Office le convoque ?
<i>modus</i> <sub>1</sub>	<i>dictum</i> <sub>1</sub>	
	<i>modus</i> <sub>2</sub>	<i>dictum</i> <sub>2</sub>

Reste à préciser que les moyens linguistiques qui servent à exprimer la force de l'engagement du locuteur sont nombreux. Le Queler (1996 :91)

<sup>5</sup> Le Queler (1996 :61) explique à propos du *modus* « expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé ».

regroupe sous l'étiquette «*indices potentiels de l'obligation*» deux types d'opérateurs : d'abord les opérateurs prédicatifs de différentes catégories grammaticales ». Ce premier groupe renferme des verbes tels que *obliger, astreindre, assujettir, imposer, devoir, pouvoir*, etc. des adverbes ayant pour fonction de modaliser le discours comme *nécessairement, obligatoirement, inéluctablement, inévitablement, assurément, certainement*, des adjectifs à valeur modalisante à savoir *obligatoire, nécessaire, utile, indispensable, impératif, contraint*, etc. Ensuite, les opérateurs méta-prédicatifs qui regroupent des constructions mettant en valeur l'attitude propositionnelle du locuteur : *j'exige, j'ordonne*, etc. et des constructions exprimant l'attitude illocutoire : *je demande, je quémante, j'implore, je déclare, j'interdis*, etc. Nous ajoutons à ces différentes façons d'exprimer le pouvoir du locuteur de proférer des ordres les opérateurs modaux dits déontiques comme *il faut, il est obligatoire, il est nécessaire, il est interdit*, etc. et la modalité injonctive (ou impérative). Dans ce travail, nous nous intéressons seulement aux deux dernières modalités, c'est-à-dire la modalité déontique et la modalité injonctive. Notre choix s'explique par deux raisons. D'abord, les deux modalités sont beaucoup employées par l'ensemble des locuteurs de langue naturelle. Ensuite, nous les considérons comme des modalités typiques de l'obligation, du pouvoir et de la domination. (Nous y reviendrons plus loin.) Dans la partie qui suit, nous présenterons tour à tour la modalité déontique et la modalité injonctive.

## 2. La modalité déontique

Le mot déontique vient du grec «*ta déonta*» qui signifie «*ce qu'il faut*». Ceci dit, la modalité déontique renvoie au domaine du vouloir du locuteur dans la mesure où celui-ci essaie d'imposer son autorité à son interlocuteur. Il s'ensuit que cette modalité fait appel surtout à la notion d'obligation et de pouvoir. L'origine de l'obligation découle soit d'un pouvoir hiérarchique (ou une force supérieure) soit d'une autorité qui est reconnue comme telle dans l'acte d'énonciation. Dans cette optique, le locuteur recourt à ce type de modalité dans le but d'imposer une certaine autorité<sup>6</sup> à son interlocuteur. Celui-ci se trouve dans l'obligation de suivre

---

<sup>6</sup> Wainstein L. (1949 :68) remarque, dans le même ordre d'idées, « Il est évident, dès l'abord, que le commandement suppose une certaine autorité chez celui qui énonce. Si l'on se demande qui est muni de cette autorité et où elle se manifeste, on verra une multiplicité de milieux et de personnages. Wainstein L. (1949) *L'expression du commandement dans le français actuel*. Mémoires de la Société Néophilologique de Helsinki XV. Helsinki.

## Les modalités déontique et injonctive combinées a l'intention de communication du locuteur

---

sans le vouloir le projet intentionnel du locuteur. D'un autre côté, la modalité déontique n'exprime pas seulement l'obligation. Elle implique aussi l'interdiction, la permission et le facultatif. En effet, selon la situation d'énonciation, le locuteur présente l'action qu'il émet dans le sens de l'obligation, de l'interdiction ou de la permission. Le Querler note dans ce contexte «*la modalité déontique est la modalité de l'ordre, de la permission, de l'obligation. Elle renferme donc un ensemble de concepts tels que l'obligation, l'interdit et le permis*». (1996 : 55-26) Les exemples ci-dessous vont dans ce sens.

(3)

C'est bien, répond le roi, je prendrai une décision. Mais il faut que vous m'expliquiez l'affaire dans tous ses détails. [Obligation]

A. Dumas *Les trois mousquetaires*

(4)

Vous pouvez venir demain, dit le cardinal. [Permission]

A. Dumas *Les trois mousquetaires*

(5)

Il est interdit d'entrer sans frapper à la porte. [Interdiction]

A. Dumas *Les trois mousquetaires*

B.

Il en résulte que la modalité déontique découle d'une force supérieure ayant le pouvoir de dominer et d'imposer à l'interlocuteur des directives à suivre. Dans ce sens, Kronning (2001 :37) souligne que la modalité déontique est une «*modalité du FAIRE qui correspond grosso modo à ce qu'on l'appelle, surtout en linguistique, anglo-saxonne, modalité radicale.*»

### *-La modalité injonctive*

La modalité injonctive a pour fonction de demander à quelqu'un de faire quelque chose et cette demande peut, selon le contexte d'emploi, aller du commandement à la prière en passant par le conseil. Queffélec explique dans le même contexte :

«*La modalité injonctive s'applique à des énoncés qui accomplissent un acte illocutoire particulier, l'acte d'injonction. Le locuteur énonciateur JE essaie, en énonçant un énoncé injonctif d'imposer un comportement, un FAIRE précis à l'allocutaire destinataire TU et d'exercer aussi une contrainte sur lui.*»

On en déduit que le recours à la modalité injonctive permet au locuteur d'agir fortement sur son interlocuteur. L'autorité dont dispose le locuteur est rendue manifeste à travers l'emploi de l'impératif à valeur injonctive. Riegel et *al.* (2009 : 665) soulignent que selon la situation la phrase injonctive peut avoir diverses nuances : « *ordre strict, conseil souhait, demande polie, la défense...* » Observons ces exemples extraits de *Les trois mousquetaires* d'Alexandre Dumas

(6)

Méfiez-vous de cet homme, lui dit le capitaine.

(7)

Brave jeune homme, murmure le roi. Je veux le voir. Amenez-les-moi tous les quatre.

(8)

N'ouvrez à personne, lui recommande-t-il, sauf si vous entendez frapper trois fois.

Comme on peut le constater, le statut du locuteur revêt une importance capitale dans l'exécution de l'ordre. Dans l'exemple (6), la phrase injonctive exprime un conseil. La source de ce conseil est un capitaine. Celui lui-ci possède le pouvoir de proférer des conseils ou des ordres. Dans les exemples (7) et (8), la source de l'ordre est le roi, représentant d'une autorité institutionnelle. En ce sens, le roi exige de son interlocuteur de se comporter comme il le souhaite. (Nous y reviendrons plus loin). Dans la partie suivante, nous nous intéresserons à l'étude syntaxique de quelques adverbes exprimant l'obligation. Le locuteur y recourt dans le but de modaliser son discours et de renforcer son engagement.

### **3. Propriétés syntaxiques de quelques adverbes exprimant l'obligation : « *obligatoirement, forcément, nécessairement, impérativement* »**

L'analyse syntaxique de notre corpus laisse voir que ces adverbes occupent toujours une position à l'intérieur de la phrase et vérifient les traits distinctifs suivants :

-Ils peuvent figurer en position initiale

## Les modalités déontique et injonctive combinées a l'intention de communication du locuteur

---

Mais avec le vent et de la pluie, le plus difficile serait de mettre ce radeau à la mère, nécessairement, serait très mauvaise. (Henri Charrière *Papillon*)

Ils peuvent figurer en position initiale avant une phrase déclarative.

Nécessairement		l'agresseur a connu cette sortie./ cette sortie est connue par l'agresseur.
Obligatoirement		
Forcément		

Ils ne figurent jamais avant une phrase interrogative. On ne peut pas dire :

*Nécessairement		a-t-il menacé ses amis ?
*Obligatoirement		
*Forcément		
*Impérativement		

Ils ne peuvent pas être la réponse à une phrase interrogative.

Comment Pierre veut-il partir ?

Il veut partir		nécessairement
		obligatoirement
		forcément
		impérativement

-Ils peuvent figurer après un verbe modalisateur : *falloir/ devoir*

Les familles devaient (obligatoirement + nécessairement + forcément impérativement) déclarer les cas diagnostiqués par le médecin et consentir à l'isolement de leurs malades dans les salles spéciales de l'hôpital (Camus, *La Peste*)

-Ils sont mauvais dans la position focus d'une phrase clivée.

C'est		nécessairement	que tout le monde doit porter le masque.
		obligatoirement	
		forcément	
		impérativement	

-Ils figurent comme réponse à une interrogation totale.

L'agresseur a-t-il pris cette		-Nécessairement.
sortie ?		-Obligatoirement.

Ils peuvent figurer après la négation	-Forcément. -Impérativement.
Ce qui n'est pas faux n'est pas	forcément. obligatoirement vrai. nécessairement.

Il ressort des quelques exemples étudiés que ces adverbes peuvent être rangés parmi les adverbes de phrase. Ils partagent *grosso modo* les mêmes propriétés distributionnelles et syntaxiques avec ceux-ci. En effet, la majorité des adverbes de phrase vérifient les propriétés linguistiques suivantes :

-Ils peuvent figurer en position détachée en tête de phrase assertive.

Honnêtement, Paul est indéfendable

Évidemment, Paul a raison.

Certainement, Paul a raison.

-Beaucoup d'adverbes de phrase ne peuvent pas être extraits dans *C'est ...que*.

?C'est prudemment que Paul a refusé l'offre de Marie.

? \*C'est évidemment que Paul a raison.

? \*C'est assurément que Paul a raison.

-Ils figurent comme réponse à une interrogation totale.

Est-ce que Paul est venu ?	-Apparemment. -Assurément. - Effectivement.
----------------------------	---

Certains adverbes de phrase ne peuvent pas figurer en position détachée en tête de phrase négative.

\* Alphabétiquement, Paul n'a pas classé ses fiches.

\* Attentivement, Paul n'a pas lu la notice.

Compte tenu de ce qui précède, les possibilités qui s'offrent au locuteur pour imposer un ordre ou un commandement sont nombreuses. Tous les outils linguistiques que nous avons passés en revue témoignent de l'attitude énonciative du locuteur et expriment le haut degré de la volonté d'agir fortement sur l'autre qui se trouve, dans plusieurs cas, obligé d'obéir contre son gré à des décisions et à des instructions. C'est

cela la spécialité de la modalité de l'obligation. Le détenteur de ladite modalité y recourt pour réguler des comportements et par conséquent imposer son pouvoir même s'il se trouve dépourvu de toute légitimité de le faire.

### 4. La modalité déontique et injonctive : valeurs pragmatiques

Dans ce qui suit, nous intéresserons à la dimension pragmatique des deux modalités qui nous concernent au premier plan à savoir la modalité déontique et de la modalité injonctive. Nous partons du principe selon lequel la langue se conçoit essentiellement en «*emploi*». Orecchioni (2005) parle de *praxématique énonciative*. Cette appellation sous-entend la dimension performative de l'énoncé. En fait, pour qu'un énoncé soit performatif, il doit répondre aux critères pragmatiques suivants : d'abord en l'énonçant, le locuteur décrit une action qu'il est en train d'exécuter. Ensuite, en émettant cet énoncé, le locuteur exécute l'action décrite. En fin, en l'introduisant dans l'énonciation, le locuteur vise sa mise en place dans le discours et l'accomplissement de l'action en cours.

#### 4.1 La modalité déontique

La modalité déontique informe sur la tension qui existe entre les interlocuteurs. En ce sens, ladite modalité représente la forme canonique du commandement au sens où elle se considère comme une forme de violence par laquelle le donneur d'ordre impose des contraintes qui interdisent le libre arbitre à celui qui en reçoit. En fait, Ce type particulier de modalité où le *dire* est intimement lié au *faire* s'emploie généralement à des fins pragmatiques illocutoires dans des situations de discours particuliers. C'est la raison pour laquelle elle est étudiée par bon nombre de linguistes en parallèle des actes de langage. Mais la question qui se pose est de savoir comment un locuteur, quelque soit le pouvoir qu'il possède, peut légitimement imposer sa volonté à d'autres interlocuteurs et avoir un droit de regard sur leurs comportements. Dans cette optique, comme le signale un grand nombre de linguistes tels que Austin, Anscombe, Ducrot et Orecchioni l'objectif de la langue n'est pas de faire comprendre, ni de représenter quoi que ce soit, mais d'exercer une influence effective des uns sur les autres. Orecchioni note dans le même contexte :

« Parler, c'est sans doute échanger des informations ; mais c'est aussi effectuer un acte régi par des règles précises (dont certaines seraient universelles), qui prétendent transformer la situation du récepteur et modifier son système de croyance et / ou son attitude comportementale, corrélativement, comprendre un énoncé, c'est comprendre, outre son contenu informationnel, sa visée pragmatique». Orecchioni (1985 : 185)

Il s'ensuit que tout locuteur, s'inscrivant dans un acte de langage, utilise à son compte la modalité déontique dans une certaine intentionnalité<sup>7</sup> tels que ordonner, imposer, se faire obéir, avertir, menacer, etc. En effet, le recours à cette modalité permet au locuteur de se faire une image favorable et / ou appréciative de soi et d'adopter une attitude qui s'effectue d'une manière explicite ou implicite dans ses propos. Dès lors, nous dirons que l'obligation verbale s'assimile à une «violence verbale» voire à une force agissante ayant des conséquences psychologiques sur l'autre. En vertu de ces remarques, nous sommes amené à dire que si le locuteur emploie la modalité déontique c'est parce qu'il veut ôter à son interlocuteur toute possibilité de choisir et donc accomplir un acte illocutoire<sup>8</sup> assimilable à un acte de langage. Notre corpus est révélateur de la visée communicationnelle du locuteur qui s'inscrit dans un processus d'influence visant à dominer l'interlocuteur et l'obliger à exécuter des ordres.

### Mini-corpus 1

9) Tous les étudiants de la Sorbonne, quelle que fût leur spécialité, philosophie, lettres, grammaire, histoire devaient obligatoirement assister au cours d'Émile Durkheim. (TIBAUDET, *Réflexion Littéraire*)

10) Expliquez-moi d'abord, dit-il impérativement. (Gide, *Caves*)

11) Les Allemands devant nécessairement occuper la péninsule pour agir contre les Anglais, il ne pourrait y avoir de «zone libre» en Bretagne.(DE GAULLE, *Mémoire de Guerre*).

---

<sup>7</sup> Benveniste (1974 :275) parle d' « intenté ». L'intenté, dit-il, « est ce que le locuteur veut dire, le contenu de sa pensée qui s'actualise en discours sous forme de signifié. » Benveniste (1974) *Problèmes de linguistique générale, Tome I*, Paris, Gallimard.

<sup>8</sup> Austin (1970 :37) explique que l'acte illocutoire consiste à rendre manifeste comment les paroles doivent être comprises en un moment donné, comme un conseil, comme un avertissement, comme un ordre etc. On produit, dit-il, un acte illocutoire en disant quelque chose.

Les exemples ci-dessus montrent que la modalité déontique apparaît comme une marque discursive où le locuteur se comporte en tant qu'autorité. La vision pragmatique de ce mini-corpus va de paire avec celle de Maingueneau (1984 :65) du fait qu'elle se centre sur le principe selon lequel «*l'agir sur l'autre*» appuie la position du pouvoir dans le langage puisqu'il s'inscrit dans le processus d'influence qui vise à modifier l'état physique et / ou moral de l'autre. Les exemples ci-dessus s'inscrivent dans le même ordre d'idées. Dans l'exemple (9), l'adverbe «obligatoirement» accompagné du verbe «devoir» intensifie la puissance exécutoire de l'action effectuée par le locuteur. En effet, le locuteur met ses interlocuteurs dans l'obligation d'exécuter l'ordre qui en est la source. Il est clair que l'ordre demandé est strict et catégorique car les interlocuteurs, ici les étudiants, se trouvent dans une position d'obéissance et de soumission, suivant, sans le vouloir, le projet intentionnel du locuteur. En ce sens, le locuteur leur ôte toute possibilité de choisir, c'est-à-dire, «assister ou ne pas assister au cours de Durkheim». Le discours du locuteur est dans ce cas assimilable à un acte de langage du type : Je vous recommande d'assister au cours de Durkheim. Je vous oblige à assister au cours de Durkheim. Dans ce sens qu'on considère que l'acte de langage est la réalisation d'une intention communicative qui se veut l'accomplissement d'une action causée par l'emploi de l'adverbe «obligatoirement» à valeur déontique. Par ailleurs, le locuteur n'apparaît pas ici comme sujet de l'action laquelle est focalisée sur les interlocuteurs qu'elle les interpelle et les implique. La position que le locuteur occupe l'autorise à accomplir l'action qu'il recommande. Austin explique dans le même sens que «*l'objectif de la langue n'est pas de faire comprendre, ni de représenter quoi que ce soit, mais d'exercer une influence effective des uns sur les autres*». (1970 :81). L'exemple (10) s'interprète autrement. Il s'agit en fait d'une communication immédiate (ou directe) puisque le locuteur s'adresse directement à son interlocuteur. L'énonciation dans laquelle s'inscrit le discours est porteuse d'une certaine autorité. Il y a une certaine tension qui se dégage de la relation qui lie les interlocuteurs. Le recours à l'adverbe «impérativement» souligne que le locuteur fait autorité et qu'il est l'autorité. Dans cette situation, l'obligation formulée par le locuteur agit fortement sur l'interlocuteur et l'oblige à exécuter des tâches d'autant plus que celui-là ne laisse à celui-ci aucun choix et l'ordonne à lui fournir des explications. C'est dans ce sens que nous dirons que la demande du

locuteur ne sera obéie que sauf si elle est vue comme légitime ou ressentie comme telle. Ducrot précise dans le même ordre d'idées :

« [...] dire qu'un énoncé est un ordre, une affirmation [...] c'est dire que le locuteur attribue divers effets à son énonciation qu'il présente comme créatrice de droits et de devoirs. Si l'on voit dans un énoncé un acte d'assertion, on doit entre autres choses, admettre qu'il prête à son énonciation la vertu d'obliger l'interlocuteur à croire vrai le fait énoncé.». Ducrot (1980 : 82)

L'exemple (11) est prononcé par un homme de guerre. Le statut que ce dernier acquiert joue un grand rôle dans la situation de communication. En effet, De Gaulle est considéré comme autorité institutionnelle lui permettant d'énoncer des ordres. L'emploi de «certainement» accompagné d'un verbe modal «devoir» dont la valeur sémantique exprime l'obligation montre à quel point De Gaulle est sûr de son discours. Pour dire vrai, l'expérience qu'il a dans le domaine de la guerre renforce son autoritarisme et oblige ses interlocuteurs à s'impliquer dans sa démonstration et par conséquent à suivre sa stratégie de guerre. Bien plus, étant homme de guerre, De Gaulle demande aux soldats français de l'accompagner dans son raisonnement sans qu'il leur donne le choix à agir autrement. Ceci dit, l'usage de la modalité déontique pose le locuteur en position de force vis-à-vis des ses interlocuteurs. Nous soulignons, par ailleurs, le décalage entre le moment de l'énonciation et le moment de sa réalisation car l'action exprimée par le verbe «occuper» ne sera pas réalisée dans le présent immédiat.

#### 4.2. *La modalité injonctive*

Rappelons que la modalité injonctive se fait sur des énoncés qui accomplissent un acte illocutoire particulier à savoir l'acte de l'injonction. En effet, tout locuteur qui emploie ce type de modalité s'efforce d'imposer à son interlocuteur un comportement, une contrainte, une obligation, etc.

#### Mini-corpus 2

Observons cet extrait de *Le rouge et le noir* de Stendhal.

Ce fut en vain qu'il (le vieux Sorel) appela Julien deux ou trois fois.  
«Eh bien, paresseux ! Tu liras donc toujours tes maudits livres, pendant que tu es de garde à la scie ? Lis-les le soir, quand tu vas

perdre ton temps chez le curé, à la bonne heure [...] Descends, animal, que je te parle».

Il importe de dire que l'obligation (ou le commandement) suppose une certaine autorité chez celui qui l'énonce. Il incombe donc, dans le cas de la modalité injonctive, de repérer la source de l'injonction. Ici, la visée communicationnelle de la source de l'obligation consiste à mettre le *sujet visé* dans une position d'obligation à s'exécuter, c'est-à-dire dans une position de soumission. En effet, en observant de près cet extrait, nous constatons que le père Sorel acquiert une position qui lui permet de donner des ordres. En effet, il est reconnu dans la situation de communication comme autorité familiale et sociale (un bourgeois). De ce fait, le statut du locuteur renforce pour ainsi dire la demande qu'il cherche à imposer à son interlocuteur. Celui-ci, se trouvant dans une position de dominé, ne peut rien faire devant les ordres proférés par le père ayant le statut de dominant. En d'autres mots, les propos du père Sorel prennent la forme d'une obligation agissante ne laissant aucun choix au jeune Sorel et l'obligeant à obéir sans le vouloir. L'autorité est rendue manifeste par le biais du vocabulaire péjoratif dont se sert le père: «paresseux», «maudits livres», «perdre ton temps», «animal» ainsi qu'au recours aux impératifs à valeur illocutoire «Lis-les les soirs », «Descends animal...» A propos de l'impératif, Bonnard et Sudel trouvent que l'impératif «*est le mode propre à l'expression de l'ordre.*» (1950 : 27) En ce sens, l'acte illocutoire que le père Sorel veut exprimer est l'équivalent de : «Je t'interdis de lire pendant le travail.», «Je vous ordonne de descendre.» Remarquons ici que les impératifs «lis», descend» ont un sens prospectif car la réalisation de leurs actions est «imminente». Il en ressort que le statut familial et social du père Sorel, sa position hiérarchique supérieure, le ton menaçant, la gestuelle, le recours à l'impératif injonctif sont autant de moyens qui s'offrent à ce dernier pour imposer sa dominance sur Julien et l'enfermer dans un cadre situationnel restreint.

### Mini-corpus 3

« Si l'on voulait me forcer absolument à conclure, je dirais que tout L'Assommoir peut se résumer dans cette formule : Fermez les cabarets, ouvrez les écoles. L'ivrognerie dévore le peuple. Consultez les statistiques, allez dans les hôpitaux, faites une enquête, vous verrez si je mens. L'homme qui tuerait l'ivrognerie ferait plus pour la

France que Charlemagne et Napoléon. J'ajouterai encore :  
Assainissez les faubourgs et augmentez les salaires [...]»

Zola : Lettre du 13 février 1877 au directeur du *Bien Public*.

Dans cet extrait, Zola ne cherche pas seulement à informer son interlocuteur de la mauvaise condition dont souffre la société. L'auteur revendique des droits. En ce sens, la langue se lie à l'action, à un cadre actif non verbal et à des finalités pragmatiques. De ce fait, une analyse fondée sur des critères énonciatifs et pragmatiques permet de préciser les valeurs des impératifs contenus dans le discours de Zola. Dans cette optique, l'emploi réitéré de ces impératifs «Fermez», «ouvrez», «Consultez», «allez» «faites», «Assainissez», «augmentez» révèle la grande volonté de l'écrivain d'agir sur son interlocuteur et l'amener à changer de comportement. En effet, Zola possède, pour ainsi dire, un capital symbolique qui lui permet de dicter des ordres. N'est-il pas reconnu comme une autorité morale (ou intellectuelle). N'est-il pas le porte parole des démunis et des opprimés ? Cette autorité symbolique renforce la position de Zola et lui autorise de demander des droits, d'influencer son interlocuteur et même le pousser à changer d'avis. Tous les impératifs employés dans le discours de Zola valorisent l'énonciation où ils opèrent. En d'autres termes, l'énonciation impérative révèle la forte personnalité de l'auteur et affiche l'ascendant de celui-ci sur l'interlocuteur. Plus précisément, l'autorité énonciative sur laquelle s'appuie Zola à savoir l'emploi redondant de l'impératif permet à celui-ci de peser fort sur la psychologie de son interlocuteur, de manipuler sa pensée pour enfin obtenir le résultat escompté. Dès lors, l'énonciation impérative se veut un moyen linguistique qui renforce l'argumentation de l'auteur et l'autorise à dénoncer les conditions misérables des ouvriers. Ces impératifs sont donc assimilables à des verbes performatifs, voire plus largement à des actes de langage car, précisons-le, ces impératifs contribuent à la réalisation d'une intention communicative. Par exemple, en disant : «Fermez les cabarets, ouvrez les écoles», Zola a la pleine conviction que l'éducation contribue à la formation de l'individu et à sa socialisation. Sur ce point, la modalité injonctive peut être considérée comme un moyen stratégique à vocation incitative voire impérative. Les ordres que le locuteur cherche à dicter à son interlocuteur sous-entendent la volonté de celui-là d'enfermer celui-ci dans un espace situationnel très

restreint. Par le biais de cette modalité, le locuteur veut accomplir une action pour parvenir à une fin ou obtenir un résultat. On en déduit que l'interlocuteur se trouve dans l'obligation de croire vrai les faits énoncés et satisfait les demandes de son interlocuteur. Ainsi, comme le précise Gautiher (1995 :42) «*la figure du locuteur et son action même accentuées dans les actes de discours effectués par les énoncés performatifs*». Dans cette optique Petitjean (1995 :35) se demande : «*l'emploi de la forme impérative dans l'énonciation [...] est-il le reflet d'un certain degré d'autoritarisme ou l'expression privilégiée d'un certain type d'autoritarisme ?*» Ainsi, la modalité injonctive à laquelle recourt Zola est étroitement liée au degré de son engagement et souligne le degré d'implication de l'auteur dans son discours. Si notre raisonnement tient la route, les impératifs cités plus haut seront l'équivalent d'actes de langage illocutoires :

- Vous devez fermer les cabarets.
- Vous devez ouvrir les écoles.
- Je vous recommande que vous assainissiez les faubourgs.
- Je vous recommande que vous augmentiez les salaires.

Il semble clair qu'à travers ces énoncés, Zola agit fortement sur son interlocuteur et ne lui laisse aucun choix. Celui-ci se trouve dans l'obligation d'obéir et d'agir selon les vœux de celui-là. Il faut cependant signaler que l'injonction qui découle des verbes à l'impératif se réalise dans l'avenir, à partir du moment de l'énonciation. Cela étant, reste à préciser que l'ordre que le locuteur souhaite imposer à son interlocuteur peut être implicite. Celui-ci doit fournir un effort supplémentaire pour comprendre le non-dit exprimé dans l'énoncé. Les exemples suivants sont une belle illustration.

(12)

Pourquoi me quitterais-tu? Dois-je comprendre que tu romps catégoriquement avec moi ? (Jean de la Lune, *Achard*)

(13)

Pourquoi nous haïr ? Nous sommes solidaires. Equipages d'un même navire... (Saint-Exupéry : *Terres des hommes*)

Dans l'exemple (12), le locuteur se trouve dans une situation difficile car la femme aimée a pris la décision de le quitter malgré le grand amour qu'il porte pour elle. Le discours qu'il énonce peut être assimilé à

un acte de langage dans la mesure où son interlocutrice se trouve dans l'obligation de répondre. Force est de constater que le locuteur supplie la femme tant aimée de ne pas rompre cette relation. A ce propos Austin (1970) souligne que dire quelque chose provoque le plus souvent certains effets sur les sentiments, les pensées ; on peut parler en effet, dans le but de provoquer ou de susciter de tels effets. Recanati appuie nos propos. Il dit :

« La pragmatique, qui s'occupe de l'utilisation des phrases, et la sémantique qui s'occupe de leur sens, ont donc une partie commune à savoir, [...] la pragmatique intégrée [...], qui s'occupe de ce qui est intégré dans le sens d'une phrase, a trait à son utilisation. La pragmatique intégrée recense les formes linguistiques dont les significations est pragmatique plutôt que descriptive, et elle explicite leur signification en leur assignant des conditions d'emploi.» Recanati (1981: 29)

Dès lors, la structure profonde de cette question oratoire «Pourquoi me quitterais-tu ?» s'assimile à un acte de langage implicite où le locuteur cherche à influencer l'attitude comportementale de son interlocutrice. Si c'est le cas, le discours du locuteur a une visée pragmatique. En effet, l'information donnée n'est jamais une fin en soi ou tout au moins, il y a toujours un motif psychologique qui pousse le locuteur à prononcer un tel discours. La visée pragmatique de l'énoncé serait dans ce cas quelque chose comme: Ne me quittez pas. Je vous avertis de me quitter. Méfiez-vous ! Purement pragmatique, les formes impératives «Ne me quittez pas», «Méfiez-vous» associées à l'adverbe «*catégoriquement*» intensifient le désir du locuteur de toucher une corde sensible chez la bien -aimée et renforcent ainsi le désir d'agir sur celle-ci et donc l'inciter à répondre favorablement à sa demande. L'exemple (13) aura la même interprétation. En fait, Saint-Exupéry use de la question oratoire «Pourquoi nous haïr ? » pour impliquer l'interlocuteur et donc agir sur lui. Si c'est le cas, la structure profonde de cette question oratoire sera l'équivalent d'un acte de langage du type «Ne nous haïssons pas». Dès lors, l'intention communicative de l'auteur se clarifie davantage. En effet, le recours à l'impératif injonctif «haïssons» accompagné de la négation «*ne pas*» rend clair le déroulement de l'énonciation car cet impératif s'emploie comme marqueur discursif. Ceci dit, comme le soulignent Damourette et Pinchon,

l'impératif est un «*factif verbal à caractère locutoire*» à travers lequel «*le locuteur extérioriser un état psychologique qui influence l'allocutaire* » et «*tend par sa volonté à modifier le monde.*» (1930-1950) Dans ce sens, l'auteur souhaite réunir les hommes et les inciter à vivre ensemble dans un climat de paix et de sérénité non dans un climat de conflit et de frustration. Il les exhorte donc à s'aimer et à être solidaires. On imagine donc que ces derniers répondront favorablement à l'appel de l'auteur reconnu comme autorité intellectuelle.

### Conclusion

Pour conclure, l'usage de la modalité déontique et de la modalité injonctive diffère d'une personne à une autre. En effet, le statut du sujet, source de l'obligation, joue un rôle crucial dans la réalisation de l'acte de communication. Dans cette optique, l'autorité renvoyant à l'obligation est basée sur une position hiérarchique quelle que soit l'origine : politique, sociale, familiale, morale, intellectuelle, religieuse etc. En ce sens, l'autorité dont le sujet communiquant fait preuve est le plus souvent associée à une entité plus forte et plus puissante voulant influencer l'autre qui normalement doit avoir une position de dominé. Outre la position hiérarchique dont jouit le sujet communiquant, l'usage des deux modalités, objets de ce travail, se fait par plusieurs outils linguistiques visant à créer une position de force vis-à-vis de l'interlocuteur. Dans ce travail, partant de l'hypothèse que les discours sont construits autour de différentes stratégies, nous avons montré que l'expression verbale de l'obligation est gérée soit par des critères intralinguistiques (syntaxiques, sémantiques, lexicographiques) parmi lesquels nous citons les opérateurs modaux dits déontiques et injonctifs à savoir les verbes dont les sémantismes expriment une obligation : *devoir, vouloir, falloir*, les tournures impersonnelles exigeant un ordre telles que : *il faut que, il est nécessaire que, il est obligatoire que, il est demandé que*, les adverbess ayant une charge sémantique forte à savoir : *obligatoirement, impérativement, nécessairement, forcément* etc., les verbes exprimant un ordre ou un commandement comme : *exiger, réclamer, ordonner, demander, revendiquer, etc.* soit par des critères extralinguistiques (situation d'énonciation, statut du locuteur, légitimité, etc.) Toutes ces possibilités s'offrent au locuteur pour dicter à son interlocuteur une volonté puissante et par là avoir une mainmise sur celui et donc l'obliger à exécuter des ordres sans trop réfléchir.

Tout compte fait, l'usage des modalités déontique et injonctive permettent au locuteur de construire son «*éthos*», de se comporter comme une autorité reconnue et de se considérer comme le monopole d'un pouvoir légitime. Ainsi les contraintes que le locuteur impose à son interlocuteur sont les garanties de parvenir, par des moyens multiples, à imposer son pouvoir même s'il est dépourvu de toute légitimité car, rappelons-le, on n'obéit pas de son plein gré à des obligations qu'on considère comme illégitimes ou absurdes. De fait, ces deux modalités renforcent la position du locuteur et lui facilitent l'exécution de l'ordre en vue d'obtenir le résultat escompté. Pour en finir, avoir une mainmise sur l'interlocuteur demande à tout locuteur, s'inscrivant dans le cadre des deux modalités, de mettre tout en jeu afin de légitimer son autorité.

### **Références Bibliographiques**

- Jean-Claude Anscombe et Oswald Ducrot, (1983), *L'argumentation dans la langue Mardaga*, Bruxelles.
- Austin Jean (1970), *Quand dire, c'est faire*, Paris, Ed. Seuil
- Bally Charles (1965), *Linguistique générale et linguistique française* A. Francke, a. g. Verlag Berne.
- Benveniste Emile (1974), *Problèmes de linguistique générale*, Tome I, Paris, Gallimard.
- Charaudeau Patrick (1992), *Grammaire du sens et de l'expression*, Ed. Hachette.
- Damourette Jacques et Edouard Pichon (1968-1987) *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris D'Artrey.
- Oswald Ducrot et al. (1980), *les mots du discours*, Ed. Minuit
- Neveu Frank (2000), *Lexique des notions linguistiques*. Paris, Nathan Université
- Gilles Gauthier (1995) « L'engagement dans la communication politique », in, *Communication* N°16. 1995. PP38-58
- Gévaudan Paul (2002) « La modalité vue comme phénomène polyphonique » in, *Stauffenburg Linguistik* 2002. PP13-38.
- Gosselin Laurent (2010) « Les modalités en français. La validation des représentations ». In, *Amsterdam-NewYork:Rodopi* 2010. PP5-55
- Grevisse Maurice (1993), *Le bon usage*. Paris : Duculot.
- Kronning Hans (2001) « Pour une tripartition des emplois du verbe modal 'devoir' ». In *Les verbes modaux*. 2001. PP67-84

Perrin Laurent (2004) « La notion de polyphonie en linguistique et ans le champ des sciences du langage » in, Questions de communication. N°6,2 2004. PP265-282.

Le Querler Nicole (1996) Typologie des modalités. Caen : Presse Universitaire.

Stage Lilian (1982) « Les modalités épistémiques et déontique dans les énoncés au future (simple et composé) » in, Revue Romane N° 17. PP44-66

Meunier André (1974) « Modalités et communication » in, Langue française N°21. PP8-25.

Nølke Henning (1993), Le regard du locuteur. Pour une linguistique des traces énonciatives. Paris : kimé.

Kerbrat Orecchioni Catherine (1985), L énonciation, De la subjectivité dans la langue, Paris, Nathan.

PetitJean Luce (1995), L'impératif dans le discours politique, in, Mots, 43.

Rabatel Alain. (2020), « Pour une analyse conjointe de la programmation des actions et de l'incitation à l'action » in, Langue française. N°206.PP65-80.

Reboul Anne et Jacques Moeschler Jacques (1998), Pragmatique du discours, Paris, A. Colin.

Recannati François (1981), Les énoncés performatifs, Paris, Ed. Minuit.

Büyükgüzel Safinaz (2011) « Modalité et subjectivité ; regard et positionnement du locuteur ». Synergies Turquie, N°4.PP139-151.

Wainstein Lia (1949) « L'expression du commandement dans le français actuel ». in, Mémoires de la Société Néophilologique de Helsinki XV. Helsinki.

Marc Wilmet (1997), Grammaire critique du français, Hachette et Duculot, Paris-Louvain-la -Neuve.